
[Imprimer](#)

Désignation des lauréats de deux parcs éoliens offshore flottants français sur la façade méditerranéenne

Image

Face à l'urgence climatique, la France s'est fixé des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables et de diversification du mix énergétique français, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Après un débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP), une procédure de mise en concurrence a été lancée en 2022 pour la construction et l'exploitation de deux parcs éoliens en mer flottants par le Gouvernement.

Le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie présente les deux projets retenus pour ces parcs de 250 MW chacun, en mer Méditerranée. Ces projets ont été concertés avec les acteurs locaux et visent à augmenter la capacité de production en énergie renouvelable, en cohérence avec la programmation pluriannuelle de l'énergie. Chaque parc de 250 MW permettra de produire l'électricité nécessaire pour 450 000 habitants.

Un appel d'offres lancé à la suite d'un débat public, cinq projets en lice

La procédure de mise en concurrence a été lancée en mars 2022, après un débat organisé par la commission nationale du débat public (CNDP) du 12 juillet au 31 octobre 2021, qui a mobilisé les populations et les élus locaux. Treize candidats ont été présélectionnés pour cette procédure et ont participé à un dialogue concurrentiel.

Cette première étape a conduit à l'élaboration par le Gouvernement et à la publication en avril 2024 d'un cahier des charges. Parallèlement, la Commission européenne a validé le 13 février 2023 l'aide d'État pour ce projet.

Après la remise des offres par les candidats en août 2024, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a rendu sa délibération le 29 novembre 2024.

Deux gagnants pour renforcer le mix énergétique national

À la suite de l'instruction de la CRE, le Gouvernement a désigné les deux lauréats :

- Pour le projet situé dans la zone dite « Narbonaise », le groupement composé d'Ocean Winds et Eolien en Mer Participation. Cette zone est à plus de 25 km des côtes, entre Agde (Hérault) et Port-la-Nouvelle (Aude).
- Pour le projet situé dans la zone « Golfe de Fos », la société Eoliennes Méditerranée Grand Large, dont EDF Renouvelables et Maple Power sont actionnaires. Cette zone est à plus de 25 km des côtes, au large de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

Les lauréats se sont chacun engagés au recyclage des éoliennes (pales et aimants compris) et à confier 10 % des prestations d'études, de fabrication des composants, de travaux et d'activités relatives à l'exploitation à des PME. Ils proposeront au moins 10 M€ au financement ou à

l'investissement participatif et mobiliseront chacun 400 000 heures d'insertion professionnelle au bénéfice des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles, dont a minima 20 % d'heures de formation (soit 80 000 heures). Les deux lauréats ont également signé la « Charte d'engagement pour contribuer à la structuration régionale d'une filière industrielle française » à l'initiative des représentants des acteurs économiques des territoires pour la filière des énergies marines renouvelables (notamment WindOcc et Sudeole).

Après l'attribution d'un premier projet éolien flottant au printemps 2024 et les mises en service complètes des parcs de Fécamp et Saint-Brieuc, cette décision est une nouvelle avancée vers l'atteinte des objectifs de 18 GW d'éolien en mer en service à horizon 2035 et de 45 GW à horizon 2050. L'attribution de ces deux projets en mer Méditerranée porte en effet à près de 5,3 GW la puissance cumulée des projets en service, en construction ou en cours de développement sur les côtes françaises.

Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie souligne « l'importance de ces projets éoliens, qui combinent une filière industrielle verte et la réponse aux enjeux de la transition énergétique ». Le Ministre insiste sur « la réussite d'une coordination de l'ensemble des parties, les lauréats, RTE, les exécutifs et les élus locaux, au service de l'indépendance énergétique de la France et de la réduction de notre dette climatique ».

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://presse.economie.gouv.fr/construction-et-l'exploitation-de-deux-p...>

Retrouvez les informations clés du projet sur <https://www.eoliennesenmer.fr>